



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Pour alternants en contrat de professionnalisation

[!-- BEGIN Insc --]

FCA N° {Annee} – {Insc:numContrat} / GECO N° {Insc:lib_cmt_ins}
(Références à rappeler dans toute correspondance)

CA du 14 AVRIL 2023
ANNEXE 6 b

Entre les soussignés :

<p>L'Université de Lorraine, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, créé sous la forme d'un grand établissement, dont le siège est sis : 34 Cours Léopold – BP 25233 54052 NANCY CEDEX Siret : 130 015 506 00012 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 41 54 03018 54 auprès du Préfet de région Grand Est représentée par sa Présidente, Mme Hélène BOULANGER,</p> <p>et plus particulièrement, {Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi} Siret : {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:num_siret_sfc} représenté(e) par {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc}, qui a reçu délégation de signature</p> <p>ci-après désigné « le prestataire »</p>	<p>Le Co-contractant Employeur :</p> <p>{Insc:Emp:identite} {Insc:Emp:AdrAct:NumEtVoie} {Insc:Emp:AdrAct:CodPostal} {Insc:Emp:AdrAct:LibBdi} SIRET : {Insc:Emp:NumSiret}</p> <p>ci-après désigné « l'employeur »</p> <p>pour le bénéficiaire de la convention :</p> <p>{Insc:Sta:identite} Né(e) le : {Insc:Sta:datNai}</p> <p>Domicilié(e) à l'adresse suivante : {Insc:Sta:AdrAct:AdresseComplete}</p> <p>ci-après désigné « l'alternant »</p>
---	--

est conclue la convention suivante, en application des dispositions :

- du code du travail, notamment la 6^{ème} partie portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie
- du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine, notamment en ce qui concerne sa politique tarifaire

Art. 1 : Objet

En exécution de la présente convention, le prestataire s'engage à organiser l'action de formation en alternance suivante : **{Insc:Acn:lib_acn}** au titre de l'année universitaire **{Insc:Acn:AnUni:lib_anu}**.

[!-- BEGIN Insc:InsActEmp --]

La formation est organisée en lien avec le Contrat de Professionnalisation suivant :

- Date de début du contrat de professionnalisation (voir CERFA) : **{InsActEmp:datDebContrat}**
- Date de fin du contrat de professionnalisation (voir CERFA) : **{InsActEmp:datFinContrat}**

[!-- END Insc:InsActEmp --]

Art. 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

La formation envisagée entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail. Elle est définie par les éléments suivants :

Date de début de formation : **{Insc:datEntFormIns}** - Date de fin de formation : **{Insc:datSorFormIns}**

Nombre d'heure de formation : **{Insc:ensDurHors}** heures

Mode de formation : **{Insc:Acn:ModeFormationLib}**

Lieu de déroulement de la formation :

{Insc:Acn:LieuConv:lib_lieu}

{Insc:Acn:LieuConv:Adr:NumEtVoie}

{Insc:Acn:LieuConv:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:LieuConv:Adr:LibBdi}

Encadrement assuré par : **{Insc:Acn:RespPeda:identite}**

Sanction de la formation : **{Insc:Acn:Acv:validPar}**

Numéro RNCP (le cas échéant) : **{Insc:Acn:num_rncp}**

A ces éléments s'ajoutent :

- le programme de la formation (comprenant ses objectifs) qui est annexé au présent contrat et/ou disponible sur le site internet de la composante de rattachement de la formation : **{Insc:Acn:Acv:Cge:url_cge}** ;
- les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (intervenants sollicités, moyens pédagogiques et techniques), qui sont celles de la composante de rattachement de la formation ;
- les modalités de contrôle de connaissances, qui sont arrêtées par les instances de l'Université de Lorraine et sont disponibles au service de scolarité de la composante de rattachement de la formation.

Art. 3 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est de **{Insc:FMonEurHtIns} €** (opération bénéficiant d'une exonération de TVA conformément aux dispositions de l'article 261.4.4^a du Code Général des Impôts, applicable aux établissements d'enseignement supérieur).

Ce coût ne comprend pas les droits d'inscription, dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel, qui seront réglés par l'employeur ou l'OPCO. Une convention spécifique sera mise en place et fera l'objet d'une facturation séparée.

La prise en charge des frais de formation est répartie comme indiqué dans l'échéancier ci-dessous (partie « modalités de règlement »). En cas de prise en charge totale ou partielle par un OPCO, l'accord de prise en charge sera joint à la présente convention. Si l'OPCO n'accorde pas la prise en charge en totalité des frais de formation, l'employeur réglera la différence entre le coût total de la formation et la prise en charge effective de l'OPCO.

Modalités de règlement :

Le règlement, à réception de(s) la facture(s) émise(s) par le prestataire, sera effectué selon l'échéancier suivant :

Financier	Montant(s) et Date(s) de facturation
[!-- BEGIN row.Insc:Cre --] {Cre:Fin:identite} pour un montant de {Cre:FMonEuroTtcCrePE} €	[!-- BEGIN Cre:EchFac --]{EchFac:FMonFinTtc} € le {EchFac:dat_ech_fac} [!-- END Cre:EchFac --] [!-- END row.Insc:Cre --]

Le paiement complet de la formation devra avoir lieu à la fin de la formation ou à la délivrance de l'attestation (diplôme).

Art. 4 : Report, annulation, résiliation partielle de la formation

Les conditions liées aux reports, annulations, ou réalisations partielles de la formation sont décrites dans les Conditions Générales de Vente pour la Formation Professionnelle Continue (voir article 8 du présent contrat).

En cas d'abandon ou si l'alternant ne suit que partiellement la formation visée, l'employeur (ou l'OPCO) est tenu envers le prestataire du remboursement des heures effectivement suivies selon la règle du prorata temporis.

Toute résiliation, quel que soit le motif, doit faire l'objet d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, accompagné de pièces justificatives s'il y a lieu, adressé à :
{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

Si le prestataire ne réalise que partiellement la formation prévue à la présente convention, il en informera les cocontractants et sera fondé à ne facturer que les heures effectivement mises en œuvre (règle du prorata temporis).

Art. 5 : L'employeur s'est assuré que l'alternant est disponible pour suivre sa formation.

Art. 6 : Pendant la durée de la formation, l'alternant reste assuré par ses soins ou ceux de son employeur au regard de la sécurité sociale. Il justifiera d'une attestation de responsabilité civile. L'employeur s'engage à apporter ces informations à l'alternant.

Art. 7 : Le prestataire reconnaît avoir porté à la connaissance de l'alternant et/ou de l'employeur (ou avoir indiqué comment se procurer) les informations et documents suivants : programme et objet de la formation, ainsi que les effectifs qu'elle concerne, la liste des formateurs pour chaque discipline avec mention de leur titre et qualité, les horaires et le planning de la formation, ainsi que des informations sur la procédure VAE.

Art. 8 : L'employeur reconnaît :
- avoir porté à la connaissance de l'alternant les différentes informations qui lui ont été transmises et en avoir approuvé les dispositions, notamment celle stipulant que l'émargement par l'alternant de feuilles de présence est obligatoire. Elles lui seront adressées à l'issue de la formation, ainsi qu'à l'OPCO, selon leurs demandes.
- qu'il s'est assuré que l'alternant ait pris connaissance du **règlement intérieur** de l'établissement et que ce dernier déclare s'y conformer ;
- qu'il a pris connaissance des **conditions générales de vente** applicables à la formation professionnelle continue et déclare s'y conformer.
Le règlement intérieur et les conditions générales de vente sont disponibles sur le site suivant :
<https://www.univ-lorraine.fr/enseignements-et-formations/formation-professionnelle-continue/>

Art. 9 : La formation, sous réserve de validation des UE, fera l'objet de la délivrance d'un diplôme.

Art. 10 : La réglementation en vigueur est la loi française. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, ils seront soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

Art. 11 : La présente convention est rédigée sur 3 pages. Les annexes à la convention en font partie intégrante.

Art. 12 : La présente convention prend effet à compter de la date de signature du prestataire.

Fait en 3 exemplaires* originaux, à {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le {DateDuJour}

La Présidente de l'Université de Lorraine Pour la Présidente et par délégation {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc} A {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le	L'employeur {Insc:Emp:identite} Représenté par :[!-- BEGIN Insc:InsActEmpBis --] {InsActEmpBis:Sign:nom} {InsActEmpBis:Sign:prenom}, {InsActEmpBis:FctSign} [!-- END Insc:InsActEmpBis --] A, le	L'alternant {Insc:Sta:identite} A, le
Signature	Signature	Signature

* Exemplaires dûment **datés et signés** à retourner à l'adresse suivante :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

- 1 exemplaire pour l'Université de Lorraine
- 1 exemplaire pour l'employeur
- 1 exemplaire pour l'alternant

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données N°2016/679 (RGPD) et de la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, si la formation est dispensée en tout ou partie à distance (FOAD), le stagiaire reconnaît avoir été informé que les données personnelles collectées le concernant peuvent faire l'objet de sa part de droits d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de limitation, de portabilité et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr. Ces données personnelles seront utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique du parcours de formation professionnelle continue du stagiaire. Les destinataires des données sont les enseignants et personnels administratifs dédiés de la composante de formation, ainsi que les personnels compétents de la Direction de la Formation de l'Université de Lorraine. Les données des stagiaires seront conservées pendant 5 ans après la fin de la formation. Pour toute information ou réclamation sur la protection de ses données personnelles, le stagiaire peut contacter le délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr (Présidence de l'université de Lorraine, Direction des affaires juridiques, 34 Cours Léopold, 54052, NANCY cedex) ou consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à cette adresse : www.cnil.fr (CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07). [!-- END Insc --]



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Pour alternants en contrat de professionnalisation

[!-- BEGIN Insc --]

FCA N° {Annee} – {Insc:numContrat} / GECO N° {Insc:lib_cmt_ins}
(Références à rappeler dans toute correspondance)

CA du 14 AVRIL 2023
ANNEXE 6 b

Entre les soussignés :

<p>L'Université de Lorraine, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, créé sous la forme d'un grand établissement, dont le siège est sis : 34 Cours Léopold – BP 25233 54052 NANCY CEDEX Siret : 130 015 506 00012 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 41 54 03018 54 auprès du Préfet de région Grand Est représentée par sa Présidente, Mme Hélène BOULANGER,</p> <p>et plus particulièrement, {Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi} Siret : {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:num_siret_sfc} représenté(e) par {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc}, qui a reçu délégation de signature</p> <p>ci-après désigné « le prestataire »</p>	<p>Le Co-contractant Employeur :</p> <p>{Insc:Emp:identite} {Insc:Emp:AdrAct:NumEtVoie} {Insc:Emp:AdrAct:CodPostal} {Insc:Emp:AdrAct:LibBdi} SIRET : {Insc:Emp:NumSiret}</p> <p>ci-après désigné « l'employeur »</p> <p>pour le bénéficiaire de la convention :</p> <p>{Insc:Sta:identite} Né(e) le : {Insc:Sta:datNai}</p> <p>Domicilié(e) à l'adresse suivante : {Insc:Sta:AdrAct:AdresseComplete}</p> <p>ci-après désigné « l'alternant »</p>
---	--

est conclue la convention suivante, en application des dispositions :

- du code du travail, notamment la 6^{ème} partie portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie
- du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine, notamment en ce qui concerne sa politique tarifaire

Art. 1 : Objet

En exécution de la présente convention, le prestataire s'engage à organiser l'action de formation en alternance suivante : **{Insc:FLibFormationPluri}** selon les conditions définies dans l'article 2.

[!-- BEGIN Insc:InsActEmp --]

La formation est organisée en lien avec le Contrat de Professionnalisation suivant :

- Date de début du contrat de professionnalisation (voir CERFA) : **{InsActEmp:datDebContrat}**
- Date de fin du contrat de professionnalisation (voir CERFA) : **{InsActEmp:datFinContrat}**

[!-- END Insc:InsActEmp --]

Art. 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

La formation envisagée entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail. Elle est définie par les éléments suivants :

Date de début de formation : **{Insc:FDatEntFormPluri}** - Date de fin de formation : **{Insc:FDatSorFormPluri}**

Nombre d'heures de formation : **{Insc:ensDurHorsPluri}** heures

Mode de formation : **{Insc:Acn:ModeFormationLib}**

Lieu de déroulement de la formation :

{Insc:Acn:LieuConv:lib_lieu}

{Insc:Acn:LieuConv:Adr:NumEtVoie}

{Insc:Acn:LieuConv:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:LieuConv:Adr:LibBdi}

Encadrement assuré par : **{Insc:Acn:RespPeda:identite}**

Sanction de la formation : **{Insc:Acn:Acv:validPar}**

Numéro RNCP (le cas échéant) : **{Insc:Acn:num_rncp}**

A ces éléments s'ajoutent :

- le programme de la formation (comprenant ses objectifs) qui est annexé au présent contrat et/ou disponible sur le site internet de la composante de rattachement de la formation : {Insc:Acn:Acv:Cge:url_cge} ;
- les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (intervenants sollicités, moyens pédagogiques et techniques), qui sont celles de la composante de rattachement de la formation ;
- les modalités de contrôle de connaissances, qui sont arrêtées par les instances de l'Université de Lorraine et sont disponibles au service de scolarité de la composante de rattachement de la formation.

Art. 3 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est de **{Insc:FMonEurHtIns} €** (opération bénéficiant d'une exonération de TVA conformément aux dispositions de l'article 261.4.4^a du Code Général des Impôts, applicable aux établissements d'enseignement supérieur).

Ce coût ne comprend pas les droits d'inscription, dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel, qui seront réglés par l'employeur ou l'OPCO. Une convention spécifique sera mise en place et fera l'objet d'une facturation séparée.

La prise en charge des frais de formation est répartie comme indiqué dans l'échéancier ci-dessous (partie « modalités de règlement »). En cas de prise en charge totale ou partielle par un OPCO, l'accord de prise en charge sera joint à la présente convention. Si l'OPCO n'accorde pas la prise en charge en totalité des frais de formation, l'employeur réglera la différence entre le coût total de la formation et la prise en charge effective de l'OPCO.

Modalités de règlement :

Le règlement, à réception de(s) la facture(s) émise(s) par le prestataire, sera effectué selon l'échéancier suivant :

Financier	Montant(s) et Date(s) de facturation
[!-- BEGIN row.Insc:Cre --] {Cre:Fin:identite} pour un montant de {Cre:FMonEuroTtcCrePE} €	[!-- BEGIN Cre:EchFac --]{EchFac:FMonFinTtc} € le {EchFac:dat_ech_fac} [!-- END Cre:EchFac --] [!-- END row.Insc:Cre --]

Le paiement complet de la formation devra avoir lieu à la fin de la formation ou à la délivrance de l'attestation (diplôme).

Art. 4 : Report, annulation, résiliation partielle de la formation

Les conditions liées aux reports, annulations, ou réalisations partielles de la formation sont décrites dans les Conditions Générales de Vente pour la Formation Professionnelle Continue (voir article 8 du présent contrat).

En cas d'abandon ou si l'alternant ne suit que partiellement la formation visée, l'employeur (ou l'OPCO) est tenu envers le prestataire du remboursement des heures effectivement suivies selon la règle du prorata temporis.

Toute résiliation, quel que soit le motif, doit faire l'objet d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, accompagné de pièces justificatives s'il y a lieu, adressé à :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

Si le prestataire ne réalise que partiellement la formation prévue à la présente convention, il en informera les cocontractants et sera fondé à ne facturer que les heures effectivement mises en œuvre (règle du prorata temporis).

Art. 5 : L'employeur s'est assuré que l'alternant est disponible pour suivre sa formation.

Art. 6 : Pendant la durée de la formation, l'alternant reste assuré par ses soins ou ceux de son employeur au regard de la sécurité sociale. Il justifiera d'une attestation de responsabilité civile. L'employeur s'engage à apporter ces informations à l'alternant.

Art. 7 : Le prestataire reconnaît avoir porté à la connaissance de l'alternant et/ou de l'employeur (ou avoir indiqué comment se procurer) les informations et documents suivants : programme et objet de la formation, ainsi que les effectifs qu'elle concerne, la liste des formateurs pour chaque discipline avec mention de leur titre et qualité, les horaires et le planning de la formation, ainsi que des informations sur la procédure VAE.

Art. 8 : L'employeur reconnaît :
- avoir porté à la connaissance de l'alternant les différentes informations qui lui ont été transmises et en avoir approuvé les dispositions, notamment celle stipulant que l'émargement par l'alternant de feuilles de présence est obligatoire. Elles lui seront adressées à l'issue de la formation, ainsi qu'à l'OPCO, selon leurs demandes.
- qu'il s'est assuré que l'alternant ait pris connaissance du **règlement intérieur** de l'établissement et que ce dernier déclare s'y conformer ;
- qu'il a pris connaissance des **conditions générales de vente** applicables à la formation professionnelle continue et déclare s'y conformer.

Le règlement intérieur et les conditions générales de vente sont disponibles sur le site suivant :
<https://www.univ-lorraine.fr/enseignements-et-formations/formation-professionnelle-continue/>

Art. 9 : La formation, sous réserve de validation des UE, fera l'objet de la délivrance d'un diplôme.

Art. 10 : La réglementation en vigueur est la loi française. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, ils seront soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

Art. 11 : La présente convention est rédigée sur 3 pages. Les annexes à la convention en font partie intégrante.

Art. 12 : La présente convention prend effet à compter de la date de signature du prestataire.

Fait en 2 exemplaires* originaux, à {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le {DateDuJour}

La Présidente de l'Université de Lorraine Pour la Présidente et par délégation {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc} A {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le	L'employeur {Insc:Emp:identite} Représenté par :[!-- BEGIN Insc:InsActEmpBis --] {InsActEmpBis:Sign:nom} {InsActEmpBis:Sign:prenom}, {InsActEmpBis:FctSign} [!-- - END Insc:InsActEmpBis --] A, le
Signature	Signature

* Exemplaires dûment **datés et signés** à retourner à l'adresse suivante :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

- 1 exemplaire pour l'Université de Lorraine
- 1 exemplaire pour l'employeur

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données N°2016/679 (RGPD) et de la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, si la formation est dispensée en tout ou partie à distance (FOAD), le stagiaire reconnaît avoir été informé que les données personnelles collectées le concernant peuvent faire l'objet de sa part de droits d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de limitation, de portabilité et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr. Ces données personnelles seront utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique du parcours de formation professionnelle continue du stagiaire. Les destinataires des données sont les enseignants et personnels administratifs dédiés de la composante de formation, ainsi que les personnels compétents de la Direction de la Formation de l'Université de Lorraine. Les données des stagiaires seront conservées pendant 5 ans après la fin de la formation. Pour toute information ou réclamation sur la protection de ses données personnelles, le stagiaire peut contacter le délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr (Présidence de l'université de Lorraine, Direction des affaires juridiques, 34 Cours Léopold, 54052, NANCY cedex) ou consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à cette adresse : www.cnil.fr (CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07). [!-- END Insc --]



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Pour alternants en contrat de professionnalisation

[!-- BEGIN Insc --]

FCA N° {Annee} – {Insc:numContrat} / GECO N° {Insc:lib_cmt_ins}
(Références à rappeler dans toute correspondance)

CA du 14 AVRIL 2023
ANNEXE 6 b

Entre les soussignés :

<p>L'Université de Lorraine, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, créé sous la forme d'un grand établissement, dont le siège est sis : 34 Cours Léopold – BP 25233 54052 NANCY CEDEX Siret : 130 015 506 00012 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 41 54 03018 54 auprès du Préfet de région Grand Est représentée par sa Présidente, Mme Hélène BOULANGER,</p> <p>et plus particulièrement, {Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi} Siret : {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:num_siret_sfc} représenté(e) par {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc}, qui a reçu délégation de signature</p> <p>ci-après désigné « le prestataire »</p>	<p>Le Co-contractant Employeur :</p> <p>{Insc:Emp:identite} {Insc:Emp:AdrAct:NumEtVoie} {Insc:Emp:AdrAct:CodPostal} {Insc:Emp:AdrAct:LibBdi} SIRET : {Insc:Emp:NumSiret}</p> <p>ci-après désigné « l'employeur »</p> <p>pour le bénéficiaire de la convention :</p> <p>{Insc:Sta:identite} Né(e) le : {Insc:Sta:datNai}</p> <p>Domicilié(e) à l'adresse suivante : {Insc:Sta:AdrAct:AdresseComplete}</p> <p>ci-après désigné « l'alternant »</p>
---	--

est conclue la convention suivante, en application des dispositions :

- du code du travail, notamment la 6^{ème} partie portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie
- du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine, notamment en ce qui concerne sa politique tarifaire

Art. 1 : Objet

En exécution de la présente convention, le prestataire s'engage à organiser l'action de formation en alternance suivante : **{Insc:FLibFormationPluri}** selon les conditions définies dans l'article 2.

[!-- BEGIN Insc:InsActEmp --]

La formation est organisée en lien avec le Contrat de Professionnalisation suivant :

- Date de début du contrat de professionnalisation (voir CERFA) : **{InsActEmp:datDebContrat}**
- Date de fin du contrat de professionnalisation (voir CERFA) : **{InsActEmp:datFinContrat}**

[!-- END Insc:InsActEmp --]

Art. 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

La formation envisagée entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail. Elle est définie par les éléments suivants :

Date de début de formation : **{Insc:FDatEntFormPluri}** - Date de fin de formation : **{Insc:FDatSorFormPluri}**

Nombre d'heures de formation : **{Insc:ensDurHorsPluri}** heures

Mode de formation : **{Insc:Acn:ModeFormationLib}**

Lieu de déroulement de la formation :

{Insc:Acn:LieuConv:lib_lieu}

{Insc:Acn:LieuConv:Adr:NumEtVoie}

{Insc:Acn:LieuConv:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:LieuConv:Adr:LibBdi}

Encadrement assuré par : **{Insc:Acn:RespPeda:identite}**

Sanction de la formation : **{Insc:Acn:Acv:validPar}**

Numéro RNCP (le cas échéant) : **{Insc:Acn:num_rncp}**

A ces éléments s'ajoutent :

- le programme de la formation (comprenant ses objectifs) qui est annexé au présent contrat et/ou disponible sur le site internet de la composante de rattachement de la formation : {Insc:Acn:Acv:Cge:url_cge} ;
- les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (intervenants sollicités, moyens pédagogiques et techniques), qui sont celles de la composante de rattachement de la formation ;
- les modalités de contrôle de connaissances, qui sont arrêtées par les instances de l'Université de Lorraine et sont disponibles au service de scolarité de la composante de rattachement de la formation.

Art. 3 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est de **{Insc:FMonEurHtIns} €** (opération bénéficiant d'une exonération de TVA conformément aux dispositions de l'article 261.4.4^a du Code Général des Impôts, applicable aux établissements d'enseignement supérieur).

Ce coût ne comprend pas les droits d'inscription, dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel, qui seront réglés par l'employeur ou l'OPCO. Une convention spécifique sera mise en place et fera l'objet d'une facturation séparée.

La prise en charge des frais de formation est répartie comme indiqué dans l'échéancier ci-dessous (partie « modalités de règlement »). En cas de prise en charge totale ou partielle par un OPCO, l'accord de prise en charge sera joint à la présente convention. Si l'OPCO n'accorde pas la prise en charge en totalité des frais de formation, l'employeur réglera la différence entre le coût total de la formation et la prise en charge effective de l'OPCO.

Modalités de règlement :

Le règlement, à réception de(s) la facture(s) émise(s) par le prestataire, sera effectué selon l'échéancier suivant :

Financier	Montant(s) et Date(s) de facturation
[!-- BEGIN row.Insc:Cre --] {Cre:Fin:identite} pour un montant de {Cre:FMonEuroTtcCrePE} €	[!-- BEGIN Cre:EchFac --]{EchFac:FMonFinTtc} € le {EchFac:dat_ech_fac} [!-- END Cre:EchFac --] [!-- END row.Insc:Cre --]

Le paiement complet de la formation devra avoir lieu à la fin de la formation ou à la délivrance de l'attestation (diplôme).

Art. 4 : Report, annulation, résiliation partielle de la formation

Les conditions liées aux reports, annulations, ou réalisations partielles de la formation sont décrites dans les Conditions Générales de Vente pour la Formation Professionnelle Continue (voir article 8 du présent contrat).

En cas d'abandon ou si l'alternant ne suit que partiellement la formation visée, l'employeur (ou l'OPCO) est tenu envers le prestataire du remboursement des heures effectivement suivies selon la règle du prorata temporis.

Toute résiliation, quel que soit le motif, doit faire l'objet d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, accompagné de pièces justificatives s'il y a lieu, adressé à :
{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

Si le prestataire ne réalise que partiellement la formation prévue à la présente convention, il en informera les cocontractants et sera fondé à ne facturer que les heures effectivement mises en œuvre (règle du prorata temporis).

Art. 5 : L'employeur s'est assuré que l'alternant est disponible pour suivre sa formation.

Art. 6 : Pendant la durée de la formation, l'alternant reste assuré par ses soins ou ceux de son employeur au regard de la sécurité sociale. Il justifiera d'une attestation de responsabilité civile. L'employeur s'engage à apporter ces informations à l'alternant.

Art. 7 : Le prestataire reconnaît avoir porté à la connaissance de l'alternant et/ou de l'employeur (ou avoir indiqué comment se procurer) les informations et documents suivants : programme et objet de la formation, ainsi que les effectifs qu'elle concerne, la liste des formateurs pour chaque discipline avec mention de leur titre et qualité, les horaires et le planning de la formation, ainsi que des informations sur la procédure VAE.

Art. 8 : L'employeur reconnaît :
- avoir porté à la connaissance de l'alternant les différentes informations qui lui ont été transmises et en avoir approuvé les dispositions, notamment celle stipulant que l'émargement par l'alternant de feuilles de présence est obligatoire. Elles lui seront adressées à l'issue de la formation, ainsi qu'à l'OPCO, selon leurs demandes.
- qu'il s'est assuré que l'alternant ait pris connaissance du **règlement intérieur** de l'établissement et que ce dernier déclare s'y conformer ;
- qu'il a pris connaissance des **conditions générales de vente** applicables à la formation professionnelle continue et déclare s'y conformer.
Le règlement intérieur et les conditions générales de vente sont disponibles sur le site suivant :
<https://www.univ-lorraine.fr/enseignements-et-formations/formation-professionnelle-continue/>

Art. 9 : La formation, sous réserve de validation des UE, fera l'objet de la délivrance d'un diplôme.

Art. 10 : La réglementation en vigueur est la loi française. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, ils seront soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

Art. 11 : La présente convention est rédigée sur 3 pages. Les annexes à la convention en font partie intégrante.

Art. 12 : La présente convention prend effet à compter de la date de signature du prestataire.

Fait en 3 exemplaires* originaux, à {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le {DateDuJour}

<p>La Présidente de l'Université de Lorraine Pour la Présidente et par délégation {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc} A {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le </p>	<p>L'employeur {Insc:Emp:identite} Représenté par :[!-- BEGIN Insc:InsActEmpBis --] {InscActEmpBis:Sign:nom} {InscActEmpBis:Sign:prenom}, {InscActEmpBis:FctSign} [!-- END Insc:InsActEmpBis --] A, le</p>	<p>L'alternant {Insc:Sta:identite} A, le </p>
<p>Signature</p>	<p>Signature</p>	<p>Signature</p>

* Exemplaires dûment **datés et signés** à retourner à l'adresse suivante :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
 {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

- 1 exemplaire pour l'Université de Lorraine
- 1 exemplaire pour l'employeur
- 1 exemplaire pour l'alternant

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données N°2016/679 (RGPD) et de la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, si la formation est dispensée en tout ou partie à distance (FOAD), le stagiaire reconnaît avoir été informé que les données personnelles collectées le concernant peuvent faire l'objet de sa part de droits d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de limitation, de portabilité et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr. Ces données personnelles seront utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique du parcours de formation professionnelle continue du stagiaire. Les destinataires des données sont les enseignants et personnels administratifs dédiés de la composante de formation, ainsi que les personnels compétents de la Direction de la Formation de l'Université de Lorraine. Les données des stagiaires seront conservées pendant 5 ans après la fin de la formation. Pour toute information ou réclamation sur la protection de ses données personnelles, le stagiaire peut contacter le délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr (Présidence de l'université de Lorraine, Direction des affaires juridiques, 34 Cours Léopold, 54052, NANCY cedex) ou consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à cette adresse : www.cnil.fr (CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07). [!-- END Insc --]



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Pour stagiaire avec prise en charge (totale ou partielle) indirecte par un financeur tiers autre que l'employeur

[!-- BEGIN Insc --]

FCA N° {Annee} – {Insc:numContrat} / **GECO N°** {Insc:lib_cmt_ins}
(Références à rappeler dans toute correspondance)

CA du 14 AVRIL 2023
ANNEXE 6 b

Entre les soussignés :

<p>L'Université de Lorraine, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, créé sous la forme d'un grand établissement, dont le siège est sis : 34 Cours Léopold – BP 25233 54052 NANCY CEDEX Siret : 130 015 506 00012 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 41 54 03018 54 auprès du Préfet de région Grand Est représentée par sa Présidente, Mme Hélène BOULANGER,</p> <p>et plus particulièrement, {Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi} Siret : {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:num_siret_sfc} représenté(e) par {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc}, qui a reçu délégation de signature</p> <p>ci-après désigné « le prestataire »</p>	<p>Le Co-contractant :</p> <p>{Insc:Sta:identite} Né(e) le : {Insc:Sta:datNai}</p> <p><i>N° d'inscription Pôle Emploi (le cas échéant) :</i> {Insc:Sta:num_pole_emploi}</p> <p>Domicilié(e) à l'adresse suivante : {Insc:Sta:AdrAct:AdresseComplete}</p> <p>ci-après désigné « le stagiaire »</p>
---	--

est conclu le contrat suivant, en application des dispositions :

- du code du travail, notamment la 6^{ème} partie portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie et plus particulièrement, les articles L6353-3 et suivants relatifs au contrat de formation entre une personne physique et un organisme de formation
- du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine, notamment en ce qui concerne sa politique tarifaire

Art. 1 : **Objet**

En exécution du présent contrat, le prestataire s'engage à organiser l'action de formation suivante :
{Insc:Acn:lib_acn} au titre de l'année universitaire **{Insc:Acn:AnUni:lib_anu}**.

Art. 2 : **Nature et caractéristiques de l'action de formation**

La formation envisagée entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail.
Elle est définie par les éléments suivants :

Date de début de formation : **{Insc:datEntFormIns}** - Date de fin de formation : **{Insc:datSorFormIns}**

Durée totale de la formation : **{Insc:FTotNbrHeuConv}** heures
dont Formation en centre : {Insc:FNbrHeuEnsConv} heures
dont Stage ou Période en entreprise (s'il y a lieu) : {Insc:FNbrHeuStaConv} heures

Mode de formation : **{Insc:Acn:ModeFormationLib}**

Lieu de déroulement de la formation :
{Insc:Acn:LieuConv:lib_lieu}
{Insc:Acn:LieuConv:Adr:NumEtVoie}
{Insc:Acn:LieuConv:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:LieuConv:Adr:LibBdi}

Encadrement assuré par : **{Insc:Acn:RespPeda:identite}**

Sanction de la formation : **{Insc:Acn:Acv:validPar}**
Numéro RNCP (le cas échéant) : **{Insc:Acn:num_rncp}** - Numéro RS (le cas échéant) : **{Insc:Acn:num_rs}**

A ces éléments s'ajoutent :

- le programme de la formation (comprenant ses objectifs) qui est annexé au présent contrat et/ou disponible sur le site internet de la composante de rattachement de la formation : {Insc:Acn:Acv:Cge:url_cge} ;
- les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (intervenants sollicités, moyens pédagogiques et techniques), qui sont celles de la composante de rattachement de la formation ;

- les modalités de contrôle de connaissances, qui sont arrêtées par les instances de l'Université de Lorraine et sont disponibles au service de scolarité de la composante de rattachement de la formation.

Le cas échéant, le seuil d'ouverture de la formation est fixé à {Insc:Acn:nbr_min_ins_acn} stagiaires.

Art. 3 : Niveau de certification préalable nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action susvisée et obtenir la qualification ou les compétences à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation le niveau de certification suivant : **{Insc:Acn:Acv:libNivFormationEntree}**

(si aucune précision n'est faite, il n'y a pas de prérequis en termes de niveau de certification préalable)

Si un niveau préalable est précisé, et que ce niveau n'est pas atteint par le stagiaire, il pourra à défaut, justifier d'une expérience professionnelle et personnelle significative susceptible d'entrer dans le cadre de la validation des acquis professionnels et personnels (articles D613-38 et suivants du Code de l'Éducation).

Art. 4 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est de **{Insc:FMonEurHtIns} €** (opération bénéficiant d'une exonération de TVA conformément aux dispositions de l'article 261.4.4°a du Code Général des Impôts, applicable aux établissements d'enseignement supérieur).

Ce coût ne comprend pas les droits d'inscription, dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel, qui seront réglés par le stagiaire indépendamment du présent contrat. Dans le cas où la formation ne serait pas diplômante, les droits d'inscription ne seraient pas exigés pour cette formation.

Les frais de formation sont pris en charge par le stagiaire, charge au financeur tiers de rembourser le stagiaire des montants avancés à hauteur de €, comme selon l'accord de prise en charge annexé au présent contrat. Le prestataire s'engage à fournir les justificatifs nécessaires au stagiaire afin que ce dernier puisse prétendre au remboursement des sommes engagées.

Modalités de règlement :

L'article L.6353-6 du code du travail précise qu'après expiration du délai de rétractation, l'acompte ne peut être supérieur à 30% du coût de la formation.

Le règlement, à réception de(s) la facture(s) émise(s) par le prestataire, sera effectué selon l'échéancier suivant :

Financeur	Montant(s) et Date(s) de facturation
[!-- BEGIN row.Insc:Cre --] {Cre:Fin:identite} pour un montant de {Cre:FMonEuroTtcCrePE} € N° Accord de prise en charge, Bon de commande ou Code service (si existant) : {Cre:LibRefExtlct}	[!-- BEGIN Cre:EchFac -- {EchFac:FMonFinTtc} €le {EchFac:dat_ech_fac} [!-- END Cre:EchFac --] [!-- END row.Insc:Cre --]

Les facilités de paiement, s'il y a lieu, devront faire l'objet d'une demande écrite par le stagiaire, à l'attention de l'Agent Comptable de l'Université de Lorraine.

Le paiement complet de la formation devra avoir lieu avant la délivrance de l'attestation de formation et/ou du diplôme.

Art. 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat par le prestataire, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informera le prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Art. 6 : Report, annulation, résiliation partielle de la formation

Les conditions liées aux reports, annulations, ou réalisations partielles de la formation sont décrites dans les Conditions Générales de Vente pour la Formation Professionnelle Continue (voir article 10 du présent contrat).

En cas de résiliation par le stagiaire après le début de la formation, le prestataire facture, a minima, les heures effectivement suivies.

Toute résiliation par le stagiaire, quel que soit le motif, doit faire l'objet d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, accompagné de pièces justificatives s'il y a lieu, adressé à :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

Quoiqu'il en soit, passé le délai de rétractation, sauf cas de force majeure dûment reconnue, le prestataire se réserve le droit de facturer les sommes engagées pour la réalisation de la formation, que la formation ait démarré ou non. Il est entendu que cette somme ne pourra être supérieure au montant total de la prestation.

Le prestataire se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants s'avérerait insuffisant pour assurer la formation. Dans ce cas, le stagiaire est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au stagiaire et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

Si le prestataire ne réalise que partiellement la formation prévue au présent contrat, il en informera le stagiaire par écrit et sera fondé à ne facturer que les heures effectivement mises en œuvre (règle du prorata temporis).

- Art. 7 :** Le stagiaire reconnaît avoir pris ses dispositions auprès de son employeur pour suivre la formation, s'il y a lieu.
- Art. 8 :** Pendant la durée de la formation, le stagiaire est assuré par ses soins au regard de la sécurité sociale. Il justifiera d'une attestation de responsabilité civile.
- Art. 9 :** Le prestataire reconnaît avoir porté à la connaissance du stagiaire (ou avoir indiqué comment se procurer) les informations et documents suivants : programme et objet de la formation, ainsi que les effectifs qu'elle concerne, la liste des formateurs pour chaque discipline avec mention de leur titre et qualité, les horaires et planning de la formation, ainsi que des informations sur la procédure VAE.
- Art. 10 :** Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des informations qui lui ont été transmises et en avoir approuvé les dispositions, notamment celle stipulant que l'émargement par le stagiaire de feuilles de présence est obligatoire. Elles lui seront adressées à l'issue de la formation, à sa demande. Toutefois, le stagiaire dont le financement est assuré par ses soins, peut être dispensé de cette obligation. Dans ce cas, une attestation de renoncement sera établie par l'administration, à sa demande, et signée par le stagiaire.
- Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du **règlement intérieur** de l'établissement et des **conditions générales de vente** applicables à la formation professionnelle continue sur le site suivant et déclare s'y conformer : <https://www.univ-lorraine.fr/enseignements-et-formations/formation-professionnelle-continue/>
- Art. 11 :** Le stagiaire s'engage à répondre à toutes les enquêtes qui pourront lui être adressées, afin de permettre à l'Université de Lorraine de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation des formations qu'elle organise. Les données sont strictement confidentielles .
- Art. 12 :** La formation fera l'objet de la délivrance d'un diplôme, ou à défaut d'une attestation mentionnant, a minima, ses objectifs, sa nature et sa durée.
- Art. 13 :** La réglementation en vigueur est la loi française. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, ils seront soumis à l'appréciation du tribunal compétent.
- Art. 14 :** Le présent contrat est rédigé sur 4 pages. Les annexes au contrat en font partie intégrante.
- Art. 15 :** Le contrat prend effet à compter de la date de signature du prestataire.

Fait en 2 exemplaires* originaux, à {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le {DateDuJour}

La Présidente de l'Université de Lorraine Pour la Présidente et par délégation {Insc:Acn:NomResponsableSfc} , {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc} A {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le	Le stagiaire {Insc:Sta:identite} A, le
Signature	Signature

* Exemplaires dûment **datés et signés** à retourner à l'adresse suivante :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBd}

- 1 exemplaire pour l'Université de Lorraine
- 1 exemplaire pour le candidat

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données N°2016/679 (RGPD) et de la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, si la formation est dispensée en tout ou partie à distance (FOAD), le stagiaire reconnaît avoir été informé

que les données personnelles collectées le concernant peuvent faire l'objet de sa part de droits d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de limitation, de portabilité et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr. Ces données personnelles seront utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique du parcours de formation professionnelle continue du stagiaire. Les destinataires des données sont les enseignants et personnels administratifs dédiés de la composante de formation, ainsi que les personnels compétents de la Direction de la Formation de l'Université de Lorraine. Les données des stagiaires seront conservées pendant 5 ans après la fin de la formation. Pour toute information ou réclamation sur la protection de ses données personnelles, le stagiaire peut contacter le délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr (Présidence de l'université de Lorraine, Direction des affaires juridiques, 34 Cours Léopold, 54052, NANCY cedex) ou consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à cette adresse : www.cnil.fr (CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) [!-- END Insc --]



CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

Relative à la convention de formation professionnelle continue[!-- BEGIN Insc --] n°

{Annee} – {Insc:numContrat}

CA du 14 AVRIL 2023
ANNEXE 6 b

GECO N° «**DOC[DOC CONV:NOCONVENTION]**»

(Références à rappeler dans toute correspondance)

Entre les soussignés :

<p>L'Université de Lorraine, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, créé sous la forme d'un grand établissement, dont le siège est sis : 34 Cours Léopold – BP 25233 54052 NANCY CEDEX Siret : 130 015 506 00012 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 41 54 03018 54 auprès du Préfet de région Grand Est représentée par sa Présidente, Mme Hélène BOULANGER,</p> <p>et plus particulièrement, {Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi} Siret : {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:num_siret_sfc} représenté(e) par {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc}, qui a reçu délégation de signature</p> <p>ci-après désigné « le prestataire »</p>	<p>Le Co-contractant :</p> <p>{Insc:Emp:identite} {Insc:Emp:AdrAct:NumEtVoie} {Insc:Emp:AdrAct:CodPostal} {Insc:Emp:AdrAct:LibBdi} SIRET : {Insc:Emp:NumSiret}</p> <p>ci-après désigné « le financeur »</p> <p>pour le bénéficiaire de la convention :</p> <p>{Insc:Sta:identite} Né(e) le : {Insc:Sta:datNai}</p> <p>Domicilié(e) à l'adresse suivante : {Insc:Sta:AdrAct:AdresseComplete}</p> <p>ci-après désigné « le stagiaire »</p>
---	---

est conclue la convention suivante :

Art. 1 : Objet

En exécution du présent contrat, le financeur s'engage à prendre en charge le montant des **droits d'inscription** **{Insc:Acn:AnUni:lib_anu}** relatifs à l'entrée en formation du stagiaire bénéficiaire de la convention mentionnée ci-dessus.

Art. 2 : Dispositions financières

Le montant des droits d'inscription pour la formation {Insc:Acn:lib_acn}, pour l'année {Insc:Acn:AnUni:lib_anu} est de €

N° d'accord de prise en charge, de bon de commande ou Code service (si existant) :

Le règlement aura lieu à **réception de la facture** émise par le prestataire.

Art. 3 : La réglementation en vigueur est la loi française. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, ils seront soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

Art. 4 : La présente convention est rédigée sur 2 page(s). Elle prend effet à compter de la date de signature du prestataire.

Fait en 2 exemplaires* originaux, à {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le {DateDuJour}

<p>La Présidente de l'Université de Lorraine Pour la Présidente et par délégation {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc}</p> <p>A {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le</p>	<p>Le financeur {Insc:Emp:identite} Représenté par :[!-- BEGIN Insc:InsActEmpBis --] {InsActEmpBis:Sign:nom} {InsActEmpBis:Sign:prenom}, {InsActEmpBis:FctSign} [!-- END Insc:InsActEmpBis --]</p> <p>A, le</p>
Signature	Signature

* Exemplaires dûment **datés et signés** à retourner à l'adresse suivante :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

- 1 exemplaire pour l'Université de Lorraine
- 1 exemplaire pour le financeur [!-- END Insc --]



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Pour la formation d'un stagiaire bénéficiant d'une prise en charge (totale ou partielle) par un financeur tiers

[!-- BEGIN Insc --]

FCA N° {Annee} - {Insc:numContrat} / GECO N° {Insc:lib_cmt_ins}
(Références à rappeler dans toute correspondance)

CA du 14 AVRIL 2023
ANNEXE 6 b

Entre les soussignés :

<p>L'Université de Lorraine, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, créé sous la forme d'un grand établissement, dont le siège est sis : 34 Cours Léopold – BP 25233 54052 NANCY CEDEX Siret : 130 015 506 00012 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 41 54 03018 54 auprès du Préfet de région Grand Est représentée par sa Présidente, Mme Hélène BOULANGER,</p> <p>et plus particulièrement, {Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi} Siret : {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:num_siret_sfc} représenté(e) par {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_per_resp_sfc}, qui a reçu délégation de signature</p> <p>ci-après désigné « le prestataire »</p>	<p>Le Co-contractant Financeur : [!-- BEGIN Insc:FinExc --] {FinExc:identite} {FinExc:AdrAct:NumEtVoie} {FinExc:AdrAct:CodPostal} {FinExc:AdrAct:CompAdrEtr} {FinExc:AdrAct:LibBdi} {FinExc:AdrAct:LibPays} SIRET : {FinExc:NumSiret} [!-- END Insc:FinExc --] ci-après désigné « le financeur »</p> <p>ET</p> <p>Le Co-contractant Bénéficiaire : {Insc:Sta:identite} Né(e) le : {Insc:Sta:datNai}</p> <p>Domicilié(e) à l'adresse suivante : {Insc:Sta:AdrAct:AdresseComplete}</p> <p>ci-après désigné « le stagiaire »</p>
---	---

est conclue la convention suivante, en application des dispositions :

- du code du travail, notamment la 6^{ème} partie portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie
- du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine, notamment en ce qui concerne sa politique tarifaire

Art. 1 : Objet

En exécution de la présente convention, le prestataire s'engage à organiser l'action de formation suivante :
{Insc:Acn:lib_acn} au titre de l'année universitaire **{Insc:Acn:AnUni:lib_anu}**.

Art. 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

La formation envisagée entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail.
Elle est définie par les éléments suivants :

Date de début de formation : **{Insc:datEntFormIns}** - Date de fin de formation : **{Insc:datSorFormIns}**

Durée totale de la formation : **{Insc:FTotNbrHeuConv}** heures
dont Formation en centre : {Insc:FNbrHeuEnsConv} heures
dont Stage ou Période en entreprise (s'il y a lieu) : {Insc:FNbrHeuStaConv} heures

Mode de formation : **{Insc:Acn:ModeFormationLib}**

Lieu de déroulement de la formation :
{Insc:Acn:LieuConv:lib_lieu}
{Insc:Acn:LieuConv:Adr:NumEtVoie}
{Insc:Acn:LieuConv:Adr:CodPostal} {Insc:Acn:LieuConv:Adr:LibBdi}

Encadrement assuré par : **{Insc:Acn:RespPeda:identite}**

Sanction de la formation : **{Insc:Acn:Acv:validPar}**
Numéro RNCP (le cas échéant) : **{Insc:Acn:num_rncp}** - Numéro RS (le cas échéant) : **{Insc:Acn:num_rs}**

A ces éléments s'ajoutent :

- le programme de la formation (comprenant ses objectifs) qui est annexé au présent contrat et/ou disponible sur le site internet de la composante de rattachement de la formation : {Insc:Acn:Acv:Cge:url_cge} ;
- les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (intervenants sollicités, moyens pédagogiques et techniques), qui sont celles de la composante de rattachement de la formation ;

- les modalités de contrôle de connaissances, qui sont arrêtées par les instances de l'Université de Lorraine et sont disponibles au service de scolarité de la composante de rattachement de la formation.

Le cas échéant, le seuil d'ouverture de la formation est fixé à {Insc:Acn:nbr_min_ins_acn} stagiaires.

Art. 3 : Niveau de certification préalable nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action susvisée et obtenir la qualification ou les compétences à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation le niveau de certification suivant : **{Insc:Acn:Acv:libNivFormationEntree}**
(si aucune précision n'est faite, il n'y a pas de prérequis en termes de niveau de certification préalable)

Si un niveau préalable est précisé, et que ce niveau n'est pas atteint par le stagiaire, il pourra à défaut, justifier d'une expérience professionnelle et personnelle significative susceptible d'entrer dans le cadre de la validation des acquis professionnels et personnels (articles D613-38 et suivants du Code de l'Éducation).

Art. 4 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est de **{Insc:FMonEurHtIns} €** (opération bénéficiant d'une exonération de TVA conformément aux dispositions de l'article 261.4.4°a du Code Général des Impôts, applicable aux établissements d'enseignement supérieur).

Ce coût ne comprend pas les droits d'inscription, dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel, qui seront réglés par le financeur ou le stagiaire selon leur accord, indépendamment de la présente convention. Si le stagiaire bénéficie d'une prise en charge des droits d'inscription par le financeur ou un autre tiers, une convention spécifique sera mise en place et fera l'objet d'une facturation séparée. Dans le cas où la formation ne serait pas diplômante, les droits d'inscription ne seraient pas exigés pour cette formation.

La prise en charge des frais de formation est répartie comme indiqué dans l'échéancier ci-dessous (partie « modalités de règlement »). L'accord de prise en charge sera joint à la présente convention.

Modalités de règlement :

Le règlement, à réception de(s) la facture(s) émise(s) par le prestataire, sera effectué selon l'échéancier suivant :

Financeur	Montant(s) et Date(s) de facturation
{!-- BEGIN row.Insc:Cre --} {Cre:Fin:identite} pour un montant de {Cre:FMonEuroTtcCrePE} € <i>N° Accord de prise en charge, Bon de commande ou Code service (si existant) : {Cre:LibRefExtlct}</i>	{!-- BEGIN Cre:EchFac --}{EchFac:FMonFinTtc} € le {EchFac:dat_ech_fac} {!-- END Cre:EchFac --} {!-- END row.Insc:Cre --}

Concernant l'éventuelle part restant à charge du stagiaire, les facilités de paiement, s'il y a lieu, devront faire l'objet d'une demande écrite par le stagiaire, à l'attention de l'Agent Comptable de l'Université de Lorraine. Le paiement complet de la formation devra avoir lieu avant la délivrance de l'attestation de formation et/ou du diplôme.

Art. 5 : Report, annulation, résiliation partielle de la formation

Les conditions liées aux reports, annulations, ou réalisations partielles de la formation sont décrites dans les Conditions Générales de Vente pour la Formation Professionnelle Continue (voir article 9 du présent contrat).

En cas de résiliation après le début de la formation, le prestataire facture, a minima, les heures effectivement suivies.

Toute résiliation, quel que soit le motif, doit faire l'objet d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, accompagné de pièces justificatives s'il y a lieu, adressé à :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

Quoiqu'il en soit, passé le délai de rétractation, sauf cas de force majeure dûment reconnue, le prestataire se réserve le droit de facturer les sommes engagées pour la réalisation de la formation, que la formation ait démarré ou non. Il est entendu que cette somme ne pourra être supérieure au montant total de la prestation.

Art. 6 : Le stagiaire reconnaît avoir pris ses dispositions auprès de son employeur (le cas échéant) pour suivre la formation.

Art. 7 : Pendant la durée de la formation, le stagiaire reste assuré par ses soins ou ceux de son employeur au regard de la sécurité sociale. Il justifiera d'une attestation de responsabilité civile.

Art. 8 : Le prestataire reconnaît avoir porté à la connaissance du stagiaire et/ou du financeur (ou avoir indiqué comment se procurer) les informations et documents suivants : programme et objet de la formation, ainsi que les effectifs qu'elle

concerne, la liste des formateurs pour chaque discipline avec mention de leur titre et qualité, les horaires et le planning de la formation, ainsi que des informations sur la procédure VAE.

- Art. 9 :** Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des informations qui lui ont été transmises et en avoir approuvé les dispositions, notamment celle stipulant que l'émargement par le stagiaire de feuilles de présence est obligatoire. Elles lui seront adressées à l'issue de la formation, ainsi qu'au financeur, selon leurs demandes.
Le stagiaire et le financeur reconnaissent avoir pris connaissance du **règlement intérieur** de l'établissement et des **conditions générales de vente** applicables à la formation professionnelle continue sur le site suivant et déclarent s'y conformer : <https://www.univ-lorraine.fr/enseignements-et-formations/formation-professionnelle-continue/>
- Art. 10 :** Le stagiaire s'engage à répondre à toutes les enquêtes qui pourront lui être adressées, afin de permettre à l'Université de Lorraine de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation des formations qu'elle organise. Les données sont strictement confidentielles .
- Art. 11 :** La formation fera l'objet de la délivrance d'un diplôme, ou à défaut d'une attestation mentionnant, a minima, ses objectifs, sa nature et sa durée.
- Art. 12 :** La réglementation en vigueur est la loi française. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, ils seront soumis à l'appréciation du tribunal compétent.
- Art. 13 :** Le présent contrat est rédigé sur 3 pages. Les annexes au contrat en font partie intégrante.
- Art. 14 :** La présente convention prend effet à compter de la date de signature du prestataire.

Fait en 3 exemplaires* originaux, à {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le {DateDuJour}

<p>La Présidente de l'Université de Lorraine Pour la Présidente et par délégation {Insc:Acn:NomResponsableSfc}, {Insc:Acn:Acv:Cge:Sfc:fct_resp_sfc}</p> <p>A {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibVille}, le</p>	<p>Le financeur Représenté par : A, le</p>	<p>Le stagiaire {Insc:Sta:identite}</p> <p>A, le</p>
<p>Signature</p>	<p>Signature</p>	<p>Signature</p>

* Exemplaires dûment **datés et signés** à retourner à l'adresse suivante :

{Insc:Acn:Acv:Cge:lib_cge} – {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:NumEtVoie} {Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:CodPostal}
{Insc:Acn:Acv:Cge:Adr:LibBdi}

- 1 exemplaire pour l'Université de Lorraine
- 1 exemplaire pour le financeur
- 1 exemplaire pour le stagiaire

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données N°2016/679 (RGPD) et de la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, si la formation est dispensée en tout ou partie à distance (FOAD), le stagiaire reconnaît avoir été informé que les données personnelles collectées le concernant peuvent faire l'objet de sa part de droits d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de limitation, de portabilité et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr. Ces données personnelles seront utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique du parcours de formation professionnelle continue du stagiaire. Les destinataires des données sont les enseignants et personnels administratifs dédiés de la composante de formation, ainsi que les personnels compétents de la Direction de la Formation de l'Université de Lorraine. Les données des stagiaires seront conservées pendant 5 ans après la fin de la formation. Pour toute information ou réclamation sur la protection de ses données personnelles, le stagiaire peut contacter le délégué à la protection des données de l'université de Lorraine à cette adresse : dpo-contact@univ-lorraine.fr (Présidence de l'université de Lorraine, Direction des affaires juridiques, 34 Cours Léopold, 54052, NANCY cedex) ou consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à cette adresse : www.cnil.fr (CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07). [!- END Insc -]